

À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité d'Henryville tenue le lundi 1^{er} août 2022 à 20:00 hrs, sont présents les conseillers; Josiane Fabry, Léo Choquette, et Maxime Partenza sous la présidence de la mairesse, Mme Danielle Charbonneau formant quorum.

Également présente : Mme Sylvie Larose Asselin, Directrice générale et Greffière-trésorière.

La Mairesse, Madame Danielle Charbonneau, ouvre la séance à 20 :00 hrs.

Absents: Messieurs Patrick Wenning, André Raymond et Michel Lord conseillers.

8208-08-2022
Ouverture
de la séance

Il est proposé par Léo Choquette appuyé par Maxime Partenza et résolu à l'unanimité d'ouvrir la séance ordinaire du 1^{er} août 2022.

8209-08-2022
Adoption de
l'ordre du jour

Il est proposé par Josiane Fabry appuyé par Léo Choquette et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le point autres sujets ouvert.

8210-08-2022
Adoption du
procès-verbal
du 11 juillet

Il est proposé par Maxime Partenza appuyé par Josiane Fabry et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 11 juillet 2022.

8211-08-2022
Adoption des
comptes à payer
du mois de juillet
et ratification des
comptes déjà
payés

Il est proposé par Léo Choquette appuyé par Maxime Partenza et résolu à l'unanimité :

D'approuver la liste des paiements effectués au mois de juillet 2022 totalisant la somme de : 300,503.43\$.

D'autoriser le paiement des comptes à payer du mois de juillet 2022 au montant de : 63,895.91\$.

Pour un total de comptes à payer de: 364,399.34\$.

Je, soussignée, certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés. En foi de quoi, je donne le présent certificat.

Sylvie Larose Asselin, Directrice générale
Greffière-trésorière

Période de
questions

Quelques questions ont été posées.

8212-08-2022
Rapport
trimestriel

Le conseil municipal constate que la Directrice générale/Greffière-trésorière a déposé un rapport trimestriel.

8213-08-2022
Démission Mme
Geneviève
Lavoie,
Coordonnatrice
aux loisirs

Attendu que depuis le début de l'année 2018, Madame Geneviève Lavoie occupe, en plus de son poste de directrice générale adjointe/greffière-trésorière adjointe pour lequel elle a été embauchée en juin 2016, les tâches et fonctions de coordonnatrice aux loisirs pour la municipalité d'Henryville;

Attendu que Madame Lavoie recevait une rémunération additionnelle pour assumer les tâches de coordonnatrice;

Attendu que le 18 juillet 2022 le conseil a reçu la démission de Mme Lavoie à titre de coordonnatrice aux loisirs;

Attendu que Mme Lavoie désire continuer d'occuper le poste de directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe;

Attendu que le conseil municipal a rencontré Mme Lavoie et entendu ses demandes relativement à ses conditions de travail;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Josiane Fabry, il est résolu à l'unanimité :

D'accepter la démission de Mme Geneviève Lavoie pour l'ensemble des tâches du poste de coordonnatrice aux loisirs et de mettre fin à la rémunération additionnelle octroyée pour ces tâches;

De verser à Madame Lavoie la rémunération équivalente aux heures accumulées à ce poste tel qu'elle l'a présentée réparti sur deux périodes de paie;

D'autoriser, Madame Charbonneau, mairesse, à transmettre une lettre à Mme Lavoie concernant les conditions de travail de Mme Lavoie pour l'année 2022.

8214-08-2022
Offre de vente
Lot 4 777 079

Attendu que la municipalité a demandé aux propriétaires riverains du lot 4 777 079 de présenter un prix d'achat pour ledit lot;

Attendu que le prix demandé est trop élevé par rapport à l'évaluation de ladite propriété étant reconnue comme une partie de rue;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Maxime Partenza, il est résolu à l'unanimité que la municipalité n'engagera pas de frais concernant l'acquisition de cette partie de rue.

8215-08-2022
Embauche
journalier voirie

Attendu que la municipalité a fait paraître une offre d'emploi concernant l'embauche d'un journalier en travail de voirie;

Attendu que des entrevues ont été faites suite à la réception des candidatures;

Attendu que le conseil municipal désire faire publier à nouveau une offre d'emploi;

En conséquence, il est proposé par Léo Choquette appuyé par Josiane Fabry et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la Directrice générale à publier une offre d'emploi pour l'embauche d'un emploi de voirie.

8216-08-2022
Régularisation
Rang
Lamoureux

Attendu que la municipalité d'Henryville entend se prévaloir des dispositions de l'article 73 de la Loi sur les Compétences municipales, afin de rendre conforme aux titres, l'assiette existante du Rang Lamoureux faisant partie du cadastre du Québec, circonscription foncière de SAINT-JEAN, tel que précisée dans la description technique préparée par Monsieur Daniel JODOIN, arpenteur-géomètre, dossier AGBY-226870-2, minute 16372, d'après le cadastre en vigueur;

En conséquence, sur la proposition de Maxime Partenza appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité que le conseil adopte la description technique précitée de l'assiette de la voie publique existante connue comme étant comprise dans l'emprise du Rang Lamoureux et qui, en conformité avec le cadastre en vigueur, porte sur :

- Partie du lot 4 776 358 du cadastre du Québec;
- Partie du lot 4 776 359 du cadastre du Québec;
- Partie du lot 6 373 349 du cadastre du Québec.

8217-08-2022 Groupe Civitas description technique	<p>Attendu que le Groupe Civitas inc. a effectué la description technique concernant la régularisation de l'emprise du Rang Lamoureux tel qu'autorisée dans la résolution no. 8155-06-2022;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Josiane Fabry, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le paiement de : 1437.19\$ facture 41989 à Groupe Civitas inc.</p>
8218-08-2022 FNX-Innov 1^{er} décompte contrôle de matériaux rue de l'Église	<p>Attendu que le conseil municipal par la résolution no. 8076-04-2022 a mandaté FNX-Innov pour les services professionnels de contrôle de matériaux et que le 1^{er} décompte progressif a été présenté;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Maxime Partenza, il est résolu à l'unanimité que la municipalité acquitte le montant de :6107.47\$ incluant les taxes applicables, facture 405339 à FNX-Innov.</p>
8219-08-2022 Autorisation de dépenses agente aux loisirs	<p>Attendu que Mme Emmanuelle Prud'homme agente aux loisirs est prête à reprendre la relève aux loisirs en remplacement de Mme. Geneviève Lavoie;</p> <p>Attendu que des heures accumulées ou payées sont autorisées pour les semaines du 18 juillet au 31 juillet 2022 vu l'urgence d'agir suite à la démission de Mme. Lavoie;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Josiane Fabry appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise Mme Prud'homme à faire des heures supplémentaires du 18 au 31 juillet afin de respecter les activités prévues au calendrier d'évènements;</p> <p>D'autoriser les acquisitions ou réservations d'équipements pour les évènements à venir sous réserve de l'autorisation par la Directrice générale/Greffière-trésorière.</p>
8220-08-2022 FNX-Innov/ 2^e décompte surveillance des travaux rue de l'Église	<p>Attendu que le conseil municipal a autorisé par la résolution 8038-03-2022 que les services professionnels de surveillance de chantier et ingénieur pour les travaux de la rue de l'Église Phase II soit octroyé à FNX-Innov;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyé par Maxime Partenza, il est résolu à l'unanimité d'acquitter la facture 404993 représentant le 2^e décompte provenant de FNX-Innov au montant de 19588.29\$ taxes incluses pour la surveillance des travaux rue de l'Église Phase II.</p>
8221-08-2022 Entreprises L.M. inspection complète	<p>Attendu que la compagnie Entreprises L.M. a expédié une soumission concernant l'inspection complète, l'entretien mécanique de l'engin diesel pour le réservoir incendie;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Josiane Fabry, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise ladite dépense de 2052.30\$ comprenant les taxes applicables tel que soumissionnée le 29 juin 2022.</p>
8222-08-2022 Solution TIM (sauvegarde, configuration et transfert de données (2 cellulaires)	<p>Attendu que les cellulaires pour la Directrice générale et du gérant de conciergerie ont dû être configurés, recherche d'informations et sauvegarde;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Josiane Fabry appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la dépense de 243.30\$ taxes incluses à Solution Tim, facture 10366.</p>

8223-08-2022 L'Escabeau (plan Parc-des-Copains)	<p>Attendu que la municipalité a donné le contrat par la résolution 8066-03-2022 à la firme L'escabeau pour de l'accompagnement dans l'élaboration d'un plan d'aménagement-Parc-des-Copains;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Maxime Partenza appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité que la municipalité s'acquitte du montant total de : 15510.13\$ incluant les taxes applicables à L'Escabeau facture no 2022-023.</p>
8224-08-2022 Demande de remboursement politique familiale	<p>Attendu que trois familles ont fait une demande de remboursement au bureau municipal en regard avec notre politique familiale pour les activités sportives pour enfants et aînés;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Josiane Fabry appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité de rembourser deux familles pour les activités sportives pour enfants au montant total de : 250.00\$ et une famille pour les activités sportives des aînés au montant de 200.\$.</p>
8225-08-2022 Petite caisse loisirs	<p>Attendu que Mme Geneviève Lavoie a démissionné de son poste de Coordonnatrice aux loisirs et que la petite caisse des loisirs au montant de 400.\$ a été remise par Mme Lavoie à Mme Emmanuelle Prud'homme le 18 juillet 2022;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Maxime Partenza, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'utilisation de la petite caisse pour les loisirs par Mme. Emmanuelle Prud'homme agente aux loisirs.</p>
8226-08-2022 Aireenjeux inc. nettoyage deux jeux Fête nationale	<p>Attendu que Mme Lavoie a utilisé des jeux gonflables pour la Fête nationale et qu'un bris de tuyau a rendu deux jeux gonflables plein de boue et ont dû être nettoyés;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Josiane Fabry appuyée par Maxime Partenza, il est résolu à l'unanimité que la municipalité acquitte la facture 1898 à Aireenjeux inc. au montant de 459.90\$.</p>
Rapport du directeur incendie	<p>Le directeur incendie nous a transmis un rapport écrit.</p>
8227-08-2022 Achat de deux gaffes service incendie	<p>Attendu que le Directeur des services incendie a demandé deux soumissions concernant l'acquisition de deux gaffes pour le service des incendies;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Josiane Fabry, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'acquisition de deux gaffes tel que décrit dans la soumission SOUM063141 au montant de 418.51\$ incluant les taxes applicables provenant de CMP Mayer.</p>
8228-08-2022 Embauche pompier M. Samuel Bélanger	<p>Attendu que le Directeur du service des incendies a rencontré un candidat pour le poste de pompier M. Samuel Bélanger;</p> <p>Attendu que M. Alain Héту recommande cette candidature au sein du service des incendies d'Henryville ;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Josiane Fabry, il est résolu à l'unanimité que suite aux recommandations de M. Alain Héту, Directeur du service des incendies, le conseil municipal accepte la candidature de M. Samuel Bélanger à titre de pompier pour la municipalité d'Henryville à partir du 1^{er} août 2022.</p>

Rapport de l'inspecteur municipal et le procès-verbal du CCU

Le rapport de l'inspecteur municipal est déposé et le procès-verbal du CCU.

**8229-08-2022
Adoption du règlement 59-2006-33 modifiant le règlement de zonage 59-2006 afin de réglementer l'implantation des cultures de cannabis**

Attendu que la possession de cannabis à des fins autres que médicales est légale au Canada depuis le 17 octobre 2018;

Attendu que la consommation de cannabis est encadrée par la *Loi encadrant le cannabis*;

Attendu que la municipalité d'Henryville désire réglementer l'implantation des cultures de cannabis;

Attendu que la *Loi sur les compétences municipales*, RLRQ, c. C -47.1, confère une compétence aux municipalités locales en matière de nuisances, de paix, d'ordre et de bien-être général de leur population;

Attendu que le conseil municipal a donné un avis de motion et dépôt du projet de règlement le 6 juin 2022, l'adoption du second projet le 11 juillet 2022 à l'effet d'adopter à une séance régulière ultérieure le règlement 59-2006-33 modifiant le règlement de zonage 59-2006;

En conséquence, sur la proposition de Maxime Partenza appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le règlement 59-2006-33 afin de réglementer l'implantation des cultures de cannabis uniquement dans la zone 505 du territoire de la municipalité d'Henryville.

**8230-08-2022
Offre location espace/garage**

Attendu que la municipalité a reçu une offre pour une location d'espace temporaire à la suite de l'incendie du garage municipal;

Attendu que l'article 269 du code municipal 2^{ième} alinéa permet une exception pour une location à titre non-préférentielle;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Josiane Fabry, il est résolu à l'unanimité que la municipalité est en accord avec la location d'un espace de 20x24 avec porte de garage 10x12 et porte d'entrée standard indépendante et un autre espace de 8x15 non chauffé dans le garage arrière;

Que les services de chauffage, électricité, déneigement, accès au compresseur, système d'alarme et accès indépendant sont accessibles et ce au coût mensuel de :900.\$ plus les taxes applicables par mois;

Qu'un avis de deux mois soit donné au locateur Garage Léo Lord Enr. lorsque le conseil municipal aura trouvé un nouvel endroit et ainsi mettre fin à la location.

**8231-08-2022
Méthé Transport excavation réservoir carburant**

Attendu que le réservoir à carburant situé au garage municipal a dû être déplacé et installé à la caserne de pompiers suite à l'incendie;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Maxime Partenza, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le paiement de 448.40\$ taxes incluses facture 8312 à Transport André Méthé inc.

**8232-08-2022
Demande de modification au règlement de zonage, zone 201**

Attendu la demande de modification à la réglementation d'urbanisme MRU2022-01, demande de modification au zonage afin d'autoriser la classe C-1 et C-2 dans la zone 201;

Attendu les documents déposés pour cette demande;

Attendu que l'autorisation de la classe C-1 ne causera aucun préjudice aux propriétés voisines;

Attendu les arguments favorables et défavorables à la demande qui ont été soulevés par le CCU;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyé par Josiane Fabry, il est résolu à l'unanimité d'accepter en partie la demande formulée par monsieur Yassine Amnay, en vue d'autoriser seulement la classe C-1 dans la zone 201, les frais prévus de 700\$ au règlement 174-2017-3 devant être acquitté par le demandeur.

8233-08-2022
Demande de
dérogation lot
4 775 911

Il est résolu à l'unanimité des membres présents que la demande de dérogation pour le lot 4 775 911 soit reportée à la prochaine séance régulière.

8234-08-2022
St-Pierre
Tremblay
décompte
progressif no.3

Attendu que la municipalité a donné le contrat à St-Pierre Tremblay Excavation pour le projet de réfection d'aqueduc et d'égout sur une partie de la rue de l'Église Phase II;

Attendu que l'entrepreneur a présenté une facture représentant le 3^e décompte progressif au montant de : 243,724.86\$ incluant les taxes applicables;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Maxime Partenza, il est résolu à l'unanimité que la municipalité s'acquitte du montant total de : 243,724.86\$ incluant les taxes applicables à St-Pierre Tremblay Excavation représentant le décompte progressif no.3, tel que recommandé par M. Joël Gauthier, ingénieur et surveillant de chantier pour le compte de FNX-Innov.

8235-08-2022
Demande de
paiement hrs en
banque M.
Quintin et M.
Drapeau

Attendu que M. Claude Quintin, gérant de la conciergerie a fait une demande le 20 juillet afin que lui soit payé un 36hrs accumulées;

Attendu que M. Rémi Drapeau, journalier de voirie a fait une demande le 20 juillet afin que lui soit payé un 39.25hrs accumulées;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Josiane Fabry, il est résolu à l'unanimité que le conseil est en accord avec le paiement de 36hrs à M. Quintin et 39.25 hrs à M. Drapeau effectué sur la paie du 27 juillet.

8236-08-2022
Acquisition
coffre à outils
voirie

Attendu qu'il y a lieu de remplacer les équipements dû à l'incendie du garage municipal;

En conséquence, sur la proposition de Maxime Partenza appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'acquisition d'une armoire à 11 tiroirs servant de coffre à outils pour la voirie avec prise de courant extérieur provenant de Bumper to Bumper au coût de 1091.11\$ taxes incluses.

8237-08-2022
Abattage d'une
branche d'arbre

Attendu que Services d'Arbres Tougas nous a fourni une soumission pour la coupe d'un arbre;

Attendu que seulement une branche de l'arbre doit être coupée;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Josiane Fabry, il est résolu à l'unanimité que le conseil autorise la dépense pour environ 3,000.\$ suite à la réception de la nouvelle soumission.

Période de questions

Quelques questions ont été posées.

**8238-08-2022
Levée de la séance**

Sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Maxime Partenza, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 21 :04hrs.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, Sylvie Larose Asselin, Directrice générale et Greffière-trésorière, certifie que la municipalité d'Henryville dispose des crédits nécessaires suffisants pour le paiement des déboursés reliés aux résolutions adoptées à cette séance.

.....
Sylvie Larose Asselin

.....
Danielle Charbonneau
Mairesse

.....
Sylvie Larose Asselin, Directrice générale
Greffière-trésorière

« Je, Danielle Charbonneau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal ».

